

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er novembre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-3232

présenté par

M. Nadeau, Mme Bourouaha, M. Castor, M. Chailloux, M. Chassaigne, M. Dharréville, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Monnet, M. Peu, Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier, M. William, M. Wulfranc et M. Nilor

ARTICLE 55**Mission « Outre-mer »**

À l'alinéa 4, après le mot :

« France »

insérer les mots :

« , originaires desdits outre-mer pouvant arguer de critères d'intérêts matériels et moraux, »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'exode massive des jeunes martiniquais en âge de procréer est une problématique aux lourdes conséquences économiques, sociales et psychologiques, qui me touche particulièrement, parce que j'aime mon pays et que cela m'attriste de le voir dépérir à petit feu.

Si les causes de ce problème sont multiples, la réponse apportée par l'article 55 du projet de loi finance 2024 n°1681, tel qu'il est formulé, m'interroge. Cet article intitulé « Extension du champ de la continuité territoriale en outre-mer » modifie le code des transports en ouvrant le champ non plus aux seules personnes physiques dites des outre-mers mais aussi aux personnes physiques établies en France hexagonale. Il s'agit en particulier d'un dispositif d'aide aux personnes résidant en France hexagonale dans leur projet d'installation professionnelle dans un des territoires dits d'outre-mer.

Si aujourd'hui, les chiffres font dire qu'il n'y a pas de "génocide par substitution" en Martinique, comme le craignait Aimé CESAIRE, je crains qu'avec cette loi, si elle est votée telle quelle, nous

tombions dans un écueil et que la balance entre le retour des ultramarins et la venue des hexagonaux soit trop déséquilibrée, en particulier dans un contexte de population vieillissante. Or, nous sommes dans des sociétés fragiles, aux économies insulaires, et il faut en tenir compte.

En tant que garant de la défense des intérêts du peuple Martiniquais, je me dois de vous alerter d'intervenir afin que le retour de personnes natives ou dont les parents sont natifs soit largement favorisé. Des dispositifs tels que « cadre avenir » en Nouvelle Calédonie pourraient ce me semble en revanche constituer des modèles. Il en va de la survie non seulement du peuple Martiniquais et de sa culture mais aussi de celle de tous les peuples dits des outre-mers.